

# LE RÔLE DU TRÉSORIER ET LA GESTION DES BUDGETS

Formation initiale

 OBJECTIFS	INTRA /INTER
<ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtriser le rôle du trésorier et les responsabilités de sa fonction</li><li>- Découvrir les nouvelles obligations comptables du CE</li><li>- Etre en conformité avec les règles de l'URSSAF</li></ul>	
 PRÉ-REQUIS	 DURÉE
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cette formation ne nécessite pas de prérequis</li></ul>	1 Jour
 PUBLIC	 INTERVENANT
<ul style="list-style-type: none"><li>- Trésorier et Trésorier adjoint</li><li>- Membres du CE / DUP / CSE</li><li>- Délégués syndicaux</li></ul>	Juriste diplômé en Droit du Travail

## PROGRAMME

### LES ATTRIBUTIONS ET LE RÔLE DU TRÉSORIER

- Comment définir les attributions du trésorier ?
- L'étendue des missions du trésorier
- La gestion des comptes du CE /DUP / CSE
- La gestion du patrimoine de l'instance

### LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU CE / DUP / CSE ET LEUR UTILISATION

- Le principe de dualité des budgets
- Le budget de fonctionnement
  - L'assiette de calcul du budget de fonctionnement
  - Le montant du budget de fonctionnement
  - Les modalités de versement du budget de fonctionnement
  - L'utilisation du budget de fonctionnement
- Le budget des activités sociales et culturelles
  - Le calcul du budget ASC et les évolutions de la jurisprudence
  - Le rôle du CE / DUP / CSE en matière sociale et culturelle : comment mener une politique sociale juste et légale ?
- Le nouveau principe de report du reliquat des budgets pour le CSE

### LES RELATIONS AVEC L'URSSAF

- Réglementation Urssaf : bon d'achat, chèque vacances, bénéficiaires et activités
- Le rôle du trésorier pendant le contrôle URSSAF
- Les démarches pour éviter un redressement ou en limiter l'impact

## VOIR AUSSI

**LE PILOTAGE DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DU CE/CSE**

**P. 10**

**COMPRENDRE LES DOCUMENTS ÉCONOMIQUES DE L'ENTREPRISE**

**P. 24**